



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. SAUNIE, M. DOUHAI, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BRIOT, M. BERNARD, M. DODET, M. BEKHTAOUI, M. GILLOT pouvoir à M. FOUILLOT, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Convention UniversCités / Demande de subvention**

Dans le cadre de l'application de la convention UniversCités (article 2-5), il est prévu la possibilité pour la Ville et le Grand Dijon d'apporter " *leur soutien financier et logistique aux colloques, congrès ou autres manifestations scientifiques à l'initiative de l'Université* ".

Le Centre d'Etude et de Recherche Politiques (CERPO), laboratoire de l'Université de Bourgogne sollicite le Grand Dijon pour un soutien financier à l'un de ses projets : organisation d'un colloque « La participation du public aux décisions environnementales ».

**Public visé :**

- universitaires : enseignants, chercheurs de toutes disciplines, étudiants,
- décideurs publics et administrations,
- responsables et juristes des entreprises maîtres d'ouvrage de grands projets de construction,
- associations de défense de l'environnement et associations de consommateurs,
- praticiens : avocats, magistrats...

**Objectif affiché :**

Remettant en question la démocratie participative, le principe de participation rencontre des réticences quant à son application. Ce colloque se propose de faire le point sur l'évolution de ce principe, ses fondements textuels et son effectivité.

Retombées attendues :

- Le colloque s'inscrit dans le cadre d'une collaboration fructueuse entre différentes équipes investies dans la recherche en matière de protection de l'environnement en Bourgogne (GIDE, ENESAD, GEOSOL....) ;
  - Il affiche la vocation de la Bourgogne et de l'agglomération dijonnaise dans le domaine de la protection de l'environnement et démontre au plan communautaire et international, son dynamisme dans la recherche empirique et expérimentale du domaine ;
  - Il sera patronné par la Société Française de Droit de l'Environnement qui est reconnue sur le plan national et international ;
  - Il y aura une publication des actes du colloque dans un numéro spécial de la Revue Juridique de l'Environnement ou dans le cadre d'un ouvrage publié aux Editions Universitaires de Dijon.
- Cet événement aura lieu durant la semaine du développement durable. Il pourrait être proposé de l'organiser dans les locaux du Grand Dijon et rattaché au programme de la semaine du développement durable au Grand Dijon.

Le plan de financement proposé, pour une opération d'un coût total estimatif de 7 850 €, est le suivant :

- CERPO : 1 000 €,
- Conseil Régional de Bourgogne : 2 500 €,
- LDPA : 1 000 €,
- Ville de Dijon : 500 €,
- Grand Dijon : 500 €,**
- Ministère de l'Équipement : 1 500 €,
- Université de Bourgogne : 500 €,
- Entreprises : 350 €.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

- **D'attribuer** une subvention de 500 euros à l'Université de Bourgogne afin de financer ce projet ;
- **D'autoriser** le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **De dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2006 à cet effet.

Publié le **31 MARS 2006**  
Déposé en Préfecture le



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
**Déposé le :**

**- 4 AVR. 2006**

